

# LE COURPIGNAC



BONNE ANNÉE 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL 2020**

Nom Prénom/Fonction/Adresse/Téléphone/Mail	Délégation	Commissions
<b>MARSAUD eliane</b> Maire 104 Air Blanc 06 40 17 29 51 eliane.marsaud@yahoo.fr	SICM Titulaire CDCHS Titulaire SIVOS Titulaire	Toutes
<b>CHARRON Philippe</b> 1er Adjoint 80 Route de Mirambeau 06 88 21 53 98 philippecharron2@wanadoo.fr	SICM Titulaire CDCHS Suppléant	Voirie Communale Employés Communaux Appel D'offres Titulaire Associations
<b>SYMPHOR Céline</b> 2ème Adjoint Lieu dit Pas des Bœufs 06 12 85 16 25 csymphor@gmail.com	SOLURIS Suppléant	Employés Communaux Locations Protection Civile
<b>BOUCHE Frédéric</b> Conseiller Municipal 56 Route de Mirambeau 06 77 12 60 58 fbouche@club-internet.fr	SIEMFLA Titulaire	Appel D'offres Suppléant
<b>CORBRET Hervé</b> Conseiller Municipal 1 impasse La Forêt 06 26 13 50 91 corbret.nathalie@neuf.fr	SIEMFLA Suppléant	Voirie Communale Batiments Communaux
<b>PRIMAT Gaëlle</b> Conseillère Municipale 15 rue Principale 06 76 84 55 71 gaelleprim@hotmail.fr	SICM Suppléant SOLURIS Titulaire Correspondant Défense	Appel D'offres Suppléant Locations Affaires Scolaires et éducatives
<b>PRINCE Daniel</b> Conseiller Municipal 15 Lieu dit Chez Bardet 06 70 44 82 15 daniel.prince@sfr.fr	Syndicat de la Voirie Titulaire Eau 17 Suppléant	Voirie Communale Associations
<b>SIVADIER Amandine</b> Conseillère Municipale 25 la Marronière 06 27 71 90 18 a.sivadier@sfr.fr	SIVOS Titulaire	Comité des Fêtes Affaires Scolaires et éducatives
<b>SORIN Florent</b> Conseiller Municipal 89 Air Blanc 06 61 09 91 96 sorinflorent@yahoo.fr	Syndicat de la Livienne Titulaire SOLURIS Suppléant Eau 17 Titulaire	Voirie Communale Appel D'offres Titulaire Affaires Scolaires et éducatives
<b>TRIGEOL Mickaël</b> Conseiller Municipal 43 La Tuilerie 07 67 53 94 40 jptrigeol@orange.fr	Syndicat de la Livienne Titulaire FDGDON Suppléant	Appel D'offres Titulaire Voirie Communale
<b>VADIER Laurent</b> Conseiller Municipal 16 rue Poulignatte 06 72 89 84 60 vadier.la.gent@orange.fr	FDGDON Titulaire SDEER	Appel D'offres Suppléant Batiments Communaux

SICM (Syndicat intercommunal du bassin de Mirambeau)

SIVOS (Syndicat à Vocation Sectorielle)

CDCHS (Communauté des Communes de Haute Saintonge)

FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles)

SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural)

SIEMFLA (Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Polluants Atmosphériques)

SOLURIS : Syndicat Informatique

Syndicat de la Livienne

Syndicat de la Voirie

Eau 17: Syndicat Départemental des Eaux

Correspondant Défense



## LE MOT DU MAIRE

Courpignacaises, Courpignacais,

*C'est avec plaisir que je m'adresse une nouvelle fois à vous.*

*Les événements des derniers mois, la guerre en Ukraine, les tensions sur l'énergie, l'ampleur de la sécheresse estivale... nous font basculer vers une période d'incertitudes et de bouleversements. Le changement climatique est une évidence. La transition énergétique devient incontournable pour tous, dans nos familles, dans notre vie quotidienne, sur nos lieux de travail comme pour nos loisirs, pour les entreprises comme pour les collectivités.*

*Au niveau municipal, il nous faudra être attentif et vigilant pour l'élaboration du budget 2023 avec les augmentations prévisibles en matière de fonctionnement.*

*La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions avec une nouvelle maîtresse Mme Brinon Camille. Elle a en charge les élèves de CM1- CM2.*

*Durant toute l'année 2022, de nombreuses manifestations organisées par les associations locales ont connu un très large succès. Notre vie festive reprend grâce au tissu associatif et leurs bénévoles : merci de leur implication et du don de temps et d'énergie dans de nombreuses manifestations.*

*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de venir vivre à Courpignac et nous nous en réjouissons.*

*Je voudrais une nouvelle fois, évoquer les incivilités d'une minorité dans le village. L'armoire de la fibre ouverte, les vitres du local de foot cassées avec des jets de pierre et les poubelles avec des déchets jetés sans faire attention au tri. C'est préjudiciable car cela coûte beaucoup d'énergie et je remercie les administrés qui nous aident dans cette problématique.*

*Je tiens aussi à remercier les agents pour leur action au quotidien. Sans eux, nous ne pourrions pas réaliser nos projets, les différentes tâches journalières et les interventions d'urgence.*

*Fidèles à notre programme malgré les diverses contraintes administratives ou financières, nous poursuivons notre action municipale toujours basée sur le bien vivre ensemble.*

*La municipalité a obtenu une subvention pour la chaufferie aux granulés. Mais l'appel d'offres ayant été infructueux, nous devons le relancer et nous espérons pouvoir démarrer les travaux dans l'année 2023. Nous nous efforçons de faire face au mieux aux diverses contraintes environnementales pour un développement harmonieux de notre commune tout en étant*

*– conscient de la situation inflationniste et l'envolée des prix pouvant perturber ce bel ensemble.*

*-Mise en place du compostage*

*-Réflexion pour une amélioration de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif*

*-Elaboration d'un PLU*

*-Réparation du pont au lieu-dit Pas des Salles*

*-Alimentation électrique de l'atelier communal et éclairage du parking des écoles*

*-Soutien au démarrage de l'Epicerie participative l'Epi Centre*

*-Développement des moyens d'informations : site de la commune, Panneau Pocket,*

*Facebook*

*-Remise en état du local situé au terrain de foot.*

*Je voudrais enfin, renouveler notre solidarité avec l'Ukraine où la guerre continue de sévir. Une pensée à toutes ces populations innocentes. Notre soutien reste total même si nous nous sentons assez peu efficace dans ce conflit.*

*Nous n'oublions pas les plus vulnérables d'entre nous pour les accompagner dans leurs difficultés quotidiennes.*

*J'aimerais une nouvelle fois, remercier les élus municipaux, les agents et tous les administrés qui m'entourent, pour leur action efficace. Je suis persuadée que c'est l'action collective et solidaire qui nous permettra d'avancer et de construire ensemble une abondance différente.*

*Je reste à votre disposition, à votre écoute dans l'intérêt de tous.*

*Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023, tournée vers un avenir meilleur pour chacun d'entre vous.*

**Eliane MARSAUD**

# L'ÉTAT CIVIL D'HIER À AUJOURD'HUI

## 1922

### Naissances de 1922



Edgard **DUPUY**, né le 1<sup>er</sup> janvier – Raymond **BOUTIN**, né le 13 février –  
Paulette **MERCIER**, née le 17 mars – Giselle, Paulette **POIRAUDAU** née le 22  
mars – Gilberte, Mathilde, Léa **DAVIAUD** née le 22 mars – Marie **SERAPHIN**,  
née le 07 mai – Gilbert **NOINAIN** né le 15 juin – Irène, Maryvonne  
**ANDRE**, née le 07 juillet – Lucienne **CHABAN**, née le 04 août – Marcelle, Aline  
**RAGOT**, née le 12 septembre – Olga, Giselle **POMMIER**, née le 04 décembre.

### Mariages de 1922

Albert **FONTENAUD** et Marie Hélène **JOLLET** mariés le 16 mai  
Jean Placide **CORBRET** et Médéa **PRINCE** mariés le 15 juillet  
Léopold **NOININ** et Adrienne, Mélanie **GENDRON** mariés le 09 septembre  
Patrice, Eugène **VASSEUR** et Marie Louise **BOMBE** mariés le 23 septembre



### Décès de 1922

Jean **DUPUY**, décédé le 15 janvier ( 60 ans) – Emilie, Marie, Augustine  
**FRANCOIS** épouse **BOMBE**, décédée le 25 janvier (45 ans) – Marcel  
**PLISSON**, décédé le 16 février (1 an) – Sylvanie, Olga **CHABAN**, décédée le  
21 février (1 an)– Auguste **RENOU** décédé le 02 avril (71 ans)– André  
**BERTRAND** décédé le 27 avril (64 ans) – Marie **GERVERAUD** veuve  
BERTRAND décédée le 28 avril ( 77 ans)– Pierre **BESNARD**, décédé le 25  
mai (63 ans)– Auguste Théophile **RENOU**, décédé le 30 mai (48 ans)–  
François **PLISSON**, décédé le 16 juillet (26 ans)– Marie, Irma **BAYLAC**  
veuve **FAIVRE**, décédée le 12 septembre ( 84 ans)– Marie **ARRIVE** veuve  
CHAINTRIER, décédée le 14 septembre (81 ans)– Jacques **ARRIVE**, décédé  
le 29 octobre (82 ans)– Seconde **GUIET** veuve **HERAUD**, décédée le 23  
novembre (77 ans) – Fernand **PITON**, décédé le 18 décembre(36 ans)



# L'ÉTAT CIVIL D'HIER À AUJOURD'HUI

## 2022

### Naissances de 2022

Félicitations aux heureux parents de

Jeanne **ANTIL**, née à SAINTES le 20 mars

Lucile, Nicole **MULLET** née à SAINTES le 05 avril

Thyam, Naël, Louis **CLOCHET** né à BORDEAUX le 29 avril

Malia **COSSET** née à BLAYE le 13 août

Mattéo **BREAUD** né le 18 novembre



### *Meilleurs Voeux de Bonheur*



### PACS de 2022

Amandine, Aurélie **SIVADIER** et Yoan Olivier **DUMANT** le 9 février

Ania **BRUN** et Quentin, Florian **BOURDELAIS** le 25 février

Cyrielle **GOULOIS** et Maxime **BOUTIN** le 7 mars

Louisiane **BERNARD** et Adrien **MONS** le 23 mai

Naomi **MONDET** et Valérian **PAIN** le 3 juin

### Décès de 2022

Sincères condoléances aux familles de

David **MARTINAUD** (36 ans) décédé le 21 mars

Gérard, Jules, Robert **BROUYEZ** (83 ans), décédé le 13 septembre

Marie-José **JACQUEREAU** (64 ans), décédé le 14 septembre

Claude **RATTIER** (87 ans) décédé le 23 novembre

Arlette **BLANCHARD** (79 ans) décédée le 6 décembre

Robert **CHARRON** (88 ans), décédé le 6 décembre



# HAUTE-SAINTONGE PROPRE

La commune a participé à la 4<sup>ème</sup> édition de Haute-Saintonge propre. L'objectif de l'opération est de promouvoir les gestes écocitoyens et de préserver la qualité des paysages de notre belle Haute-Saintonge auprès du public local et en faveur du tourisme vert, en menant une action de nettoyage de nos sentiers de randonnée, de nos bois....



Des pneus, du verre, du plastique des ficelles des cannettes... On trouve de tout sur le bord de nos routes et surtout au milieu des bois.  
Les habitants de Courpignac étaient invités pour l'opération haute Saintonge propre à partir de 14h. Merci à l'ACCA d'avoir participé activement au nettoyage de notre belle commune. Merci aux bénévoles parents et enfants pour votre implication à maintenir nos routes et chemins agréables à parcourir.  
Et merci à la communauté de communes de nous aider pour la logistique.  
Et comme d'habitude tout finit par un petit goûter sympa.  
Prochain rendez-vous en mars 2023



## Les Antilles de Jonzac

### Les Antilles de Jonzac

Vous pouvez retirer votre **carte résident de Communauté de Communes de la Haute-Saintonge** à la mairie en vous munissant d'une photo et d'un justificatif de domicile.

Cette carte vous est délivrée **gratuitement** et immédiatement.

Elle vous permet de bénéficier d'un **tarif préférentiel** sur simple présentation.





# ADEL DANSE EN LIGNE

*Chaque semaine de Septembre à Juin, le lundi de 14h à 15h30 et jeudi de 18h à 19h30, l'association vous propose une initiation à la danse sur des chorégraphies existantes, dans une ambiance décontractée et conviviale.*



Renseignements 06.89.67.36.78



## IL Y A 100 ANS L'ETOILE VERTE



En 1922, M. Denéchaud et Moricet montaient une équipe de football nommée l'Etoile Verte de Courpignac. Les équipements étaient très modestes mais le principal était de faire participer la jeunesse à un sport collectif.

En 1971, Maurice Coquillas, René Charron, Christian Tessier et Claude Arthaud reprenaient le club avec plusieurs équipes. En 1986, Christian Naissant devenait le président de l'Etoile Verte jusqu'en 2005.

A l'occasion de ce centenaire une grande fête du football a été organisée le lundi 6 juin avec des matchs en mémoire du bon vieux temps.



# CLUB INTER-ÂGE ET AMITIÉ DE COURPIGNAC



Dans le petit journal de 2022, Mme Odette Coquillas et son équipe ne souhaitaient pas renouveler leurs responsabilités après 20 ans de travail accompli et de sérieux dans la tenue des comptes. Deux réunions ont eu lieu pour trouver une solution, sans succès... du jamais vu à Courpignac!

Alors moi, Christian Naissant j'ai repris le flambeau pour le plus grand plaisir de tous.

Le club est donc reparti avec une trentaine d'adhérents. Les réunions ont lieu le deuxième mardi de chaque mois.

De 14 h à 16h, nous nous retrouvons avec belote pour les uns, loto pour les autres ou triomino, jeux de dames, ou petits chevaux etc... A 16h le goûter est servi: pâtisserie, café, chocolat, cidre. Ensuite rebelote jusqu'à 18h.

Une bibliothèque est mise à disposition à l'initiative de Monique Marsaud et Marie-Line Bayle.

L'étagère a été confectionnée et posée par Henri Bayle que nous remercions. Si d'autres personnes ont des idées, il faut les soumettre car nous sommes preneurs.

Le 6 novembre a eu lieu notre banquet servi par l'équipe des « Rois Gourmets » de Vitrezay.

Nous avons noté la présence de Eliane Marsaud ainsi que son époux, Philippe Charron premier adjoint avec sa compagne et Laurent Vadier conseiller municipal.

La présidente du Comité des fêtes Emilie Bégon et le président de l'ACCA Gérard Maurin et son épouse étaient aussi présents avec chacun une partie de leur équipe. A noter que Emilie et le comité des fêtes ont offert l'apéritif et Gérard et l'ACCA ont offert l'orchestre Sandrine et Toto. Voilà un beau geste de solidarité et d'entraide: c'est pour cela qu'on vit bien Courpignac.

Merci à eux

Des personnes des clubs voisins sont venus nous rejoindre ainsi que les habitués de la piste de danse.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne santé à tous en espérant que le Père Noël a été généreux.

Bonne année, santé, bonheur...

Christian Naissant



Pour tout renseignement, mairie  
0546434381 ou Christian 0971288614

# ECOBUAGE ET COMPOSTAGE



## Les INCINERATIONS : demande d'écobuage

Les incinérations de déchets végétaux et de déchets verts qui entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés sont interdites par la réglementation en vigueur.

Il est prioritaire d'acheminer les déchets verts en déchetterie ou d'utiliser de préférence un système de compostage.

### Très exceptionnellement

Dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé que le brûlage, le Maire peut donner une dérogation au demandeur en s'assurant du respect des règles suivantes :

- absence de risque de gêne et d'insalubrité pour le voisinage
- être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques et de 200 m des bois et forêts
- surveillance permanente de l'opération jusqu'à l'extinction du foyer
- moyen d'extinction à proximité immédiate
- respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent.

Toute demande d'écobuage se fait en Mairie en produisant une attestation de Responsabilité Civile

### Votre commune peut vous fournir un composteur à votre demande

Veillez, à ce qu'il soit posé à même le sol, en jardin, ce dernier doit être en contact avec la terre/le gazon pour aider à la circulation des insectes et micro-organismes. Ça ne veut pas dire pour autant, que le composteur doit être laissé n'importe où.

Un endroit à l'ombre, isolé et bien aéré est recommandé. Vous allez y entreposer vos détritiques domestiques, en veillant également à bien refermer la porte latérale pour que le **compost garde son humidité** et que les odeurs dégagées ne viennent s'infiltrer chez vous. Vous pouvez même arroser régulièrement et très légèrement votre compost pour vous assurer qu'il est assez moite. C'est une opération à ne pas trop refaire, au risque de noyer les micro-organismes composteurs.

### Que mettre dans son composteur ?

À vrai dire, c'est la question qui revient le plus souvent. Même si ça paraît assez simple, vous devez savoir que tous les aliments que vous jetez ne sont pas les bienvenus dans un composteur. On y jettera principalement les aliments organiques, comme les pelures de légumes et de fruits, les pépins et les noyaux, le riz et les féculents (pâtes). Vous pourrez également y incorporer vos marcs de café, ainsi que les filtres qui vont avec. Pour les coquilles d'oléagineux et d'œufs : elles doivent absolument être brisées finement avant d'être ajoutées au composteur. Le papier, dans toutes ses formes (essuie-tout, carton...) est également accepté. Par contre, on évitera tout ce qui est pain, ail, oignon et viandes.

---

## ANIMAUX ERRANTS

### Les animaux domestiques

Chaque maître est responsable du comportement de son animal. A ce titre, il doit répondre des dommages causés par celui-ci (destruction de fleurs, morsures, comportements agressifs ou bruyants...), **même si l'animal s'est échappé de son enclos** (art.1385 du code civil). Vous encourez des sanctions pénales (**jusqu'à 450€ d'amende pour les aboiements répétés et intempestifs d'un chien**) et civiles (**versement de dommages et intérêts**).

*Quelques conseils: apprenez à vos enfants à jouer sans hurler, le jardin doit rester avant tout un lieu de détente. En cas de soirée prévue, il est toujours bon de prévenir ses voisins pour qu'ils ne soient pas surpris.*

*Respectez autant que possible une période de calme entre 22h00 et 7h00 du matin : être réveillés par la tondeuse, ou la tronçonneuse à 6h00 du matin n'est jamais agréable.*

*Les horaires de tonte sont réglementés par l'arrêté préfectoral :*

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h.*

*Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.*



# LE BUDGET

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II  
A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	111 400,00	0,00	65 568,00	65 568,00	65 568,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>20 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196 500,00</b>	<b>196 500,00</b>	<b>196 500,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>131 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>262 068,00</b>	<b>262 068,00</b>	<b>262 068,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 615,00	0,00	17 200,00	17 200,00	17 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>17 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 200,00</b>	<b>17 200,00</b>	<b>17 200,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>149 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>279 268,00</b>	<b>279 268,00</b>	<b>279 268,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>149 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>279 268,00</b>	<b>279 268,00</b>	<b>279 268,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>30 423,87</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>309 691,87</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	47 680,00	0,00	143 815,00	143 815,00	143 815,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>47 680,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 815,00</b>	<b>173 815,00</b>	<b>173 815,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	30 423,87	30 423,87	30 423,87
138	Autres subvent* invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 515,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>6 815,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 723,87</b>	<b>34 723,87</b>	<b>34 723,87</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>54 495,00</b>	<b>0,00</b>	<b>208 538,87</b>	<b>208 538,87</b>	<b>208 538,87</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	72 129,76	0,00	98 544,00	98 544,00	98 544,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 609,00	0,00	2 609,00	2 609,00	2 609,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>74 738,76</b>	<b>0,00</b>	<b>101 153,00</b>	<b>101 153,00</b>	<b>101 153,00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	208 533,05	0,00	163 706,62	163 706,62	163 706,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	107 580,00	0,00	109 080,00	109 080,00	109 080,00
014	Atténuations de produits	4 535,00	0,00	4 535,00	4 535,00	4 535,00
65	Autres charges de gestion courante	97 170,00	0,00	108 250,00	108 250,00	108 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>417 818,05</b>	<b>0,00</b>	<b>385 571,62</b>	<b>385 571,62</b>	<b>385 571,62</b>
66	Charges financières	750,00	0,00	600,00	600,00	600,00
67	Charges exceptionnelles	2 580,00	0,00	3 180,00	3 180,00	3 180,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>421 148,05</b>	<b>0,00</b>	<b>389 351,62</b>	<b>389 351,62</b>	<b>389 351,62</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	72 129,76		98 544,00	98 544,00	98 544,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 609,00		2 609,00	2 609,00	2 609,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>74 738,76</b>		<b>101 153,00</b>	<b>101 153,00</b>	<b>101 153,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>495 886,81</b>	<b>0,00</b>	<b>490 504,62</b>	<b>490 504,62</b>	<b>490 504,62</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>490 504,62</b>
---	--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 613,00	0,00	10 290,00	10 290,00	10 290,00
73	Impôts et taxes	178 462,13	0,00	193 533,00	193 533,00	193 533,00
74	Dotations et participations	96 828,00	0,00	79 090,00	79 090,00	79 090,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>305 903,13</b>	<b>0,00</b>	<b>302 913,00</b>	<b>302 913,00</b>	<b>302 913,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>305 903,13</b>	<b>0,00</b>	<b>302 913,00</b>	<b>302 913,00</b>	<b>302 913,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>305 903,13</b>	<b>0,00</b>	<b>302 913,00</b>	<b>302 913,00</b>	<b>302 913,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>187 591,62</b>
---	---	-------------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>490 504,62</b>
---	--	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>101 153,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

# LES ÉCOLES DU RPI

À la rentrée scolaire 2022-2023, 98 élèves fréquentaient les écoles du R.P.I.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal est géré par un syndicat, le SIVOS de Chamouillac (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) dont le Président est M. Dany ROUHAUD, 1er adjoint à la mairie de Chamouillac et les délégués de Courpignac sont Mme Amandine SIVADIER avec Mme Eliane MARSAUD, Maire.

## Répartition des élèves par classe

**CHAMOULLAC** : 2 classes maternelles : 36 enfants

18 enfants : Petite section (3 ans) 12- Moyenne Section (4ans) 6

Enseignante : Mme Valérie LAMARQUE

18 enfants : Moyenne section (4 ans) 9 - Grande Section (5 ans) 9

Enseignante : Mme Clémence FERRER

Aides Maternelles : Mme Amandine SUGARS, Mme Madeleine LAURENT

Cantinière Mme Alice MOTARD

**SALIGNAC** : 1 classe – 21 enfants

Cours Préparatoire :13 -Cours élémentaire 1ère année : 8

Enseignante : Mme Tifany AVINIO

Cantinière/ Mme Émilie BEGON

**ROUFFIGNAC** : 1 classe- 21 enfants

Cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année 12 – Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année 9

Enseignante : Mlle Laure VIDAL

Cantinière : Mme Isabelle NOBLE

**COURPIGNAC** : 1 classe cours moyen — 20 enfants

Cours moyen 1<sup>ère</sup>année: 5 Cours moyen 2<sup>ème</sup> année: 15

Enseignante : Mme Camille BRINON

Cantinière: Mme Margaret LANDARD

## Répartition des élèves par commune

COURPIGNAC 31 - ROUFFIGNAC 29 - CHAMOULLAC 23 - SALIGNAC 10 - SOUMERAS 2 VILLEXAVIER 2 St Ciers sur Gironde 1

## Election des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole

Ont été élus, Mme BARRER Claire titulaire et Mme BARBOTEAU Emmanuelle suppléante (Courpignac) — Mme CHASSERIAU Sophie titulaire (Rouffignac) — Mme FEUILLET Mathilde titulaire et Mme RAFFAUD Audrey suppléante (Salignac) - M. ANTIL Jonathan et M. CREPIN Tony titulaires et Mme CLERTEAU Aurélie et M. NICOU Rémi suppléants (Chamouillac), représentant les parents d'élèves siégeant au conseil d'école.

## PROJETS et SORTIES

Rencontre sportive commune de R.P.I., au stade de football de Courpignac sur la matinée du jeudi 6 Octobre 2022

**P.S/M.S/G.S** - Organisation d'un petit déjeuner traditionnel ; - Participation aux vendanges et fabrication du jus de raisin ; - Randonnée pédestre (MS/GS) tous les mois ; - Goûter et spectacle de Noël le jeudi 15 décembre 2022 à la salle des fêtes de Chamouillac ; - 3 sorties prévues à la maison de la Forêt avec pour fil conducteur l'observation de la nature et de la forêt au fil des saisons. Les dates retenues sont : 24 novembre 2022, 6 mars 2023, 4 mai 2023 ; - Atelier cuisine 1 fois/mois ; - Participation au marché de Noël.

**C.P/C.E.1** - Dix séances aux Antilles de Jonzac du 17 octobre 2022 au 1er décembre 2022 les lundis et jeudis matins ; - Goûter et spectacle de Noël le jeudi 15 décembre 2022 à la salle des fêtes de Chamouillac ; - 3 sorties prévues à la maison de la Forêt avec pour fil conducteur l'observation de la nature et de la forêt au fil des saisons. Les dates retenues sont : 2 décembre 2022, 6 mars 2023, 4 mai 2023 ; - Participation au marché de Noël.

**C.E.2 /C.M.1** - Visite du chantier de fouilles archéologiques à Jonzac ; - Dix séances aux Antilles de Jonzac du 17 octobre 2022 au 1er décembre 2022 les lundis et jeudis matins ; - Intervention de bénévoles avec un travail autour de la bibliothèque et des ateliers bois/couture/cuisine ; - Classe de neige, dernière semaine de mars à Artigues (deux jours de ski station de la Mongie+ découverte du milieu montagnard) avec la participation financière de l'APE et du SIVOS ; - Participation à École et Cinéma (3 séances dans l'année)



**C.M.1 / C.M.2** - CROSS avec le collège de Montendre. - Inscription au Défi Ecosystem → projet collaboratif et solidaire en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale et Électriciens sans Frontières. D'autres écoles participent à ce projet et tous les 1 000 défis validés, une mission d'Électriciens sans frontières est enclenchée pour permettre l'électrification d'une école ou d'un village au bout du monde ; - Classe de neige, dernière semaine de mars à Artigues (deux jours de ski station de la Mongie+ découverte du milieu montagnard) avec la participation financière de l'APE et du SIVOS ; - Intervention d'un professeur d'Espagnol (4h) les 4 premiers lundis de la période 2 ; - Construction de la boîte aux lettres du Père-Noël et participation au marché de Noël.

**Activités pédagogiques complémentaires**

Elles s'ajoutent aux 24 hebdomadaires d'enseignement. Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux APC avec les élèves était jusqu'à présent de 36 heures (30h pour les directeurs). Depuis cette année, les directeurs et chargés d'école ne sont plus dans l'obligation d'assurer ces activités pédagogiques complémentaires. A l'école de Chamouillac, Mme Ferrer continue d'assurer les APC. Pour les autres écoles, les enseignantes aussi chargées d'école ont fait le choix de maintenir les APC mais sans porter attention au volume horaire qui était auparavant imposé. Ces activités sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel, la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Les APC peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

**Rythmes scolaires**

Les écoles ouvrent leurs portes 10 minutes avant le début de la classe. Une garderie d'environ une demi-heure est assurée dans chaque école pour les enfants qui prennent le bus le soir.

	CHAMOUILAC	SALIGNAC	ROUFFIGNAC	COURPIGNAC
matin	8h45- 11h45	8h30- 12h	8h40-11h 40	8h40-12h10
Après-midi	13h15-16h15	13h30-16h	13h10-16h10	13h40-16h10

**Garderie périscolaire de Courpignac**

La garderie périscolaire située à l'école de Courpignac est ouverte le matin à partir de 7 h 15 — le soir, elle ferme à 18 h30. Tarif : 1,10 € de l'heure commencée. Elle est assurée par Mme LANDARD Margaret et Mme Sonia Carminati

Cantine Scolaire de Courpignac

**Tarif des repas servis à la Cantine**

A la rentrée scolaire 2022-2023, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le tarif du repas pris à la cantine scolaire de Courpignac. Le prix du repas pour enfant est de 2,90 euros, celui pour adulte reste inchangé à 3,60 €.

**La restauration scolaire**

Le service de la cantine est assuré par Margaret Landard. C'est la société SODEXO, qui livre cette année les repas à la cantine de Courpignac.

Chaque menu se compose de l'entrée, l plat protidique (viande ou poisson), l légume, l fromage ou yaourt et un dessert.



La classe de CM1-CM2 de Courpignac

## LES VIGNES À COURPIGNAC



### Récolte 2021 : Commune de COURPIGNAC

#### Exploitations avec son siège sur votre commune :

- Nombre = 5
- Evolution 2021 vs 2020 = stabilité des exploitations
- Superficie plantée moyenne (ensemble des cépages) par exploitation = 26,90 ha
- Evolution 2021 vs 2020 = + 0,85 ha

#### Vignes sur votre commune :

Nombre d'exploitations concernées = 23

Superficie plantée (ensemble des cépages) = 221 ha

Superficie en production (ensemble des cépages) = 216 ha

- Dont 190 ha en cépages aptes à produire du Cognac (176 ha affectés au Cognac)
- Dont 14 ha en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
- Dont 12 ha en cépages rouges

Récolte (ensemble des cépages) = 21 628 hl Vol

- Dont 20 229 hl Vol en cépages aptes à produire du Cognac
- Dont 457 hl Vol en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
- Dont 942 hl Vol volume en cépages rouges

#### Détail de la récolte par produit (ensemble des cépages)

- Cognac 19 964 hl Vol
- Pineau 650 hl Vol
- Vins de Pays 617 hl Vol
- Autres débouchés 397 hl Vol

#### Détail sur la récolte COGNAC

- Degré d'alcool moyen = 9,16 %/vol (Données régionales = 9,21%/vol)
- Rendement moyen en volume = 113,65 hl vol/ha (Données régionales = 116,95 hl vol/ha)
- Rendement moyen en alcool pur = 10,41 hl AP/ha (Données régionales = 10,77%/vol)



#### Positionnement de votre commune au sein de la Région Délimitée Cognac

- N° 139 au niveau de la superficie plantée sur 497 communes
- N° 140 au niveau de la récolte sur 497 communes

Source: Bureau National Interprofessionnel du Cognac

---

## FRELONS ASIATIQUES



Encore et toujours...

La lutte continue... Ce beau nid a été trouvé en octobre sur le site du terrain de foot.

Un exemple de piège sélectif à mettre en place dès février



# LES CÉRÉMONIES DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



En alternance avec la mairie de Salignac de Mirambeau, nous commémorons le jour anniversaire des Armistices et rendons hommage à tous les morts pour la France avec la fanfare de Mirambeau



## TARIFS LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Locataires	Salle des Fêtes	
	1 jour	Par jour supplémentaire
Durée		
Associations Communales	GRATUIT	
Habitants de la commune	100 €	35€
Associations hors commune	150€0	35€
Habitants hors commune	220€	35€
Professionnels	350€	35€
Consommation électrique suivant les relevés de compteur	HP HC	

Locataires	Salle de Réunion	
	1 jour	Par jour supplémentaire
Durée		
Associations Communales	GRATUIT	
Habitants de la commune	60€	15€
Habitants hors commune Associations hors commune	140€	15€
Professionnels	200€	15€
Consommation électrique suivant les relevés de compteur	HP HC	

# BIEN PRÉPARER TON RECENSEMENT

Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux.



Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille.



Donne le maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse mail.



L'agent de mairie te remet un certificat que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires).

Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans.

## **Attention**

Le certificat de recensement est le seul certificat que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat/ Brevet Professionnel...).

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre de Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse mail que tu as donnée au moment du recensement. Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto-école de valider ton dossier.

Sources: Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers

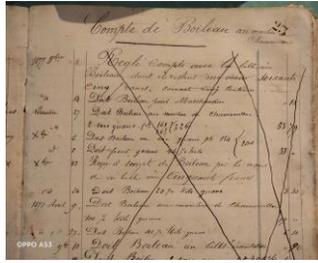
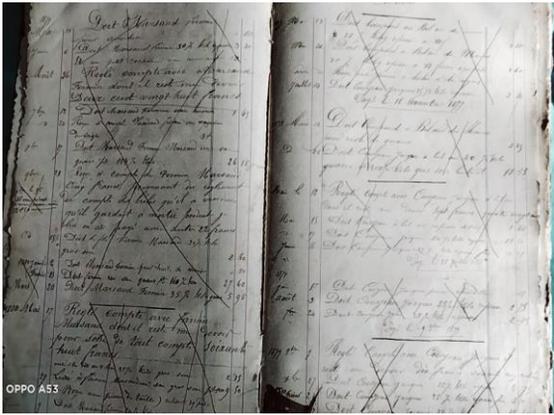
---

## TRAVAUX

La route qui va de Courpignac vers Boisredon est fermée jusqu'aux travaux prévus début septembre 2023. Le pont du Pas des Salles ne doit pas être franchi par un véhicule. Il y a un risque majeur d'effondrement imminent.  
Arrêté communal du 21 octobre 2022



# UNE EPICERIE À COURPIGNAC AU XIXÈME SIECLE



M. Max Dupuy a confié à la commune un registre d'épicerie qui se situait autrefois au lieu-dit à La Marronnière (entre 1876 et 1894 pour ce registre qui est le troisième).

Voici ce qui s'y vendait:

Des pains de savon, de la morue, du gros son, de la repasse, de la chandelle, du poivre, de la pelote de fil, du guano, du riz, du vinaigre, de l'huile (de noix), des clous, du galon, du hareng, du réillon, des aiguilles, du café, du sucre, du plomb, du sel, du suif, de la cassonnade, des pointes, du pain, de la chaux en barrique, des tuiles, ficelle et pointes, balai, barrique de vin, boisseau de seigle, de l'amidon, pierre de taille ( du Blayais)

Voici quelques extraits

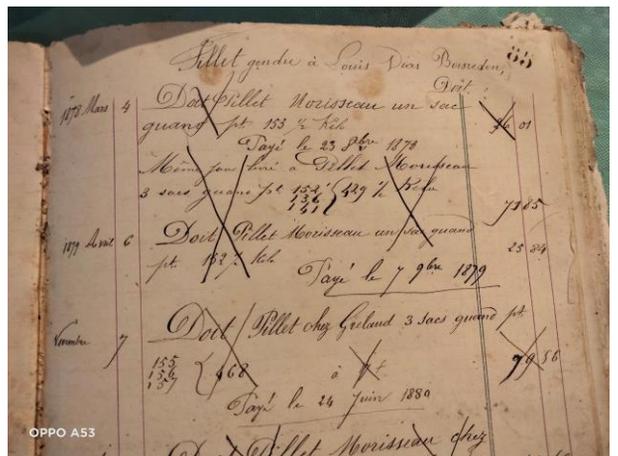
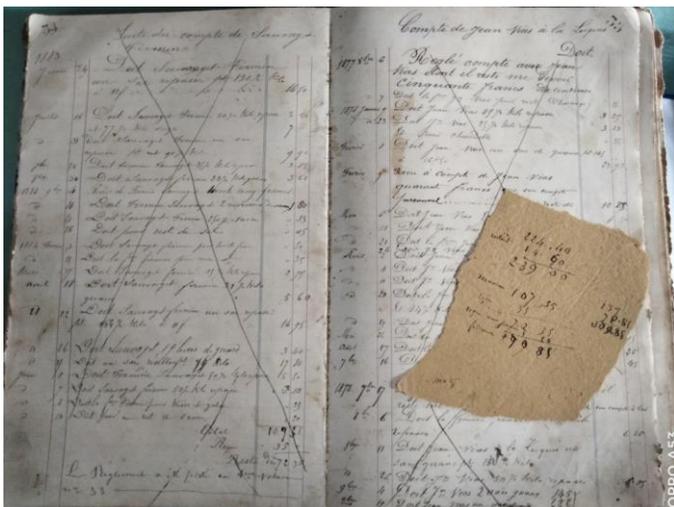
*Le 20 août 1876 Réglé compte avec Boutrit dont il reste me devoir trente francs  
11 octobre Doit Boutrit un sac de guano 50 ½ kilos 9,00 francs  
et un pain de suif 8,50 francs*

*Le 9 octobre 1879 Reçu à compte de Firmin Marsaud cinq francs provenant du règlement du compte des brebis qu'il a vendues qu'il gardait à moitié produit je lui en ai acheté une autre 22 francs.*

*Le 20 janvier 1880 Doit la femme Sauvaget Firmin pour aiguilles et savon 1, 05*

*Le 11 octobre 1881 Doit Sauvaget Firmin un sac de guano pesant 152 ½ kilos et reçu avaloir vingt francs reste dû 5,84 f*

*Le 9 avril 1879 Reçu à compte de Boileau (au moulin de Chamouillac) par les mains de sa belle-mère cinquante francs*



Cette « épicerie » était tenue par un ancêtre de Max Dupuy du nom de Jacques Denéchaud épicier-instituteur. Sa fille Evelyne Denéchaud née en 1876 et décédée en 1963 a étreigné seule durant 8 jours l'école publique de Courpignac. Elle amenait sa bûche tous les matins.( souvenirs de M.Dupuy)

# GALERIE PHOTOS



Toiture des préaux de l'école



Christian tond le terrain de foot



Christophe sur son beau tracteur-tondeur



Dédé repeint la grille du cimetière



Daniel, Jean-Michel et Bernard de corvée pour l'enrobé



Avec Maud et Nathalie pour la rencontre de pétanque des élus



Jacky et Hervé vainqueurs de la pétanque des élus mais c'est Saint Georges des Agoûts qui organisera en 2023



La 2<sup>ème</sup> équipe pour l'enrobé avec Christophe



Vandalisme sur le local au terrain de foot



Des petits malins ont ouvert l'armoire pour la fibre

# ACCA DE COURPIGNAC

## ACCA Courpignac Association Communale de Chasse Agréée

L'année 2022 marque le retour du ball-trap de l'Ascension, néanmoins cette fois-ci, il a été programmé uniquement le samedi et le dimanche toute la journée. **Plus de 200 planches** ont été tirées, ce fut un très beau week-end. Nous voulions également en programmer un le week-end du 09 et 10 juillet, toutefois cela n'a pas pu se faire à cause des départs en vacances.



### Côté chasse :

A compter du 11 septembre 2022 et jusqu'à janvier 2023, 290 faisans ont été lâchés, 160 perdrix et perdrix rouges.

Cette année 30 chevreuils ont été prélevés dont 12 à l'approche. Les tirs d'été sont à nouveau programmés donc n'hésitez pas à vous faire connaître, vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Concernant les sangliers, ils sont toujours nombreux et 17 ont été prélevés jusqu'à présent. Les différentes battues sont annoncées par SMS donc n'hésitez pas à me faire connaître votre numéro.

Pour finir, une centaine de corbeaux ont été prélevés cette année.

Suite aux drames évoqués dans les médias, je tiens à préciser qu'aucun accident de chasse n'a été à déplorer sur notre commune.

Pour finir, des travaux sont prévus dans la cabane de ball-trap du terrain foot car les battues et autres réunions s'y dérouleront dès que possible.

### Dates à retenir :

- Pêche = Dimanche **09 avril 2023**
- Ball-Trap = Week-end du **20 et 21 mai 2023** puis le **27 et 28 mai 2023** (à confirmer)
- Assemblée générale = **Juin 2023**

Je remercie toujours autant l'investissement du bureau lors des battues et des différents événements organisés tout au long de l'année. Nous avons une équipe très dynamique.

Je vous remercie également de votre confiance et vous souhaite à tous et toutes une très bonne et heureuse année 2023.



**Le président  
Gérard MAURIN**

# POMMES DE TERRE SUR GAZON

Non, nous ne parlons pas de recettes de cuisine mais plutôt d'une méthode de culture pour les pommes de terre qui nous vient d'Amérique du Sud.

Il s'agit de faire pousser des pommes de terre directement à même le sol, pour nous préserver du travail laborieux de la terre, tout en recyclant nos tontes et en limitant nos arrosages.

Pour ce faire, de nombreux tutoriels sont disponibles sur Internet mais voici la méthode dans les grandes lignes:

Période: Début Avril

Besoins : gazon frais, paille et compost



Comment :

- > Tondre le plus bas possible de la future surface de culture
- > Placez vos pommes de terre (idéalement germées) et recouvrez-les de quelques centimètres de compost.
- > alternez les couches de paille et de gazon frais.
- > arrosez légèrement
- > et c'est tout 😊



---

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Manifestations l'APE

**Octobre:** Commande de madeleines BIJOUX

**Novembre:** Commande de sacs isothermes personnalisés

**Décembre:** Marché de Noël le 11 décembre et goûter et spectacle de Noël. 1 livre et une photo offerts à chaque enfant.

**26 février:** Brocante à Chamouillac

**7 mars:** Loto à Courpignac

**Avril :** Vente de chocolats de Pâques

**Mai :** Vente de galettes Saint-Michel ou madeleines Bijoux

**24 juin :** Kermesse des écoles

Toutes ces manifestations servent à aider à financer les sorties des écoles du RPI et en particulier la classe de neige pour les CE2, CM1 ET CM2.

# L'ÉPI CENTRE

Courpignac comme malheureusement beaucoup de villages, n'a plus aucun commerce de proximité (60% en France soit 20 000 communes). Les solutions alternatives aux grandes surfaces sont peu nombreuses même si elles se développent de plus en plus (AMAP, groupement d'achat, marchés et magasins de producteurs). En 2016 le village de Chateaufort (78) ayant perdu son dernier commerce a créé la première épicerie participative ainsi qu'une plateforme informatique sur laquelle ils se sont appuyés pour gérer l'EPI. Cette plateforme est simple, évolutive et bénéficie à tous les EPI de France.

Une épicerie participative qu'est-ce que c'est ?

Nous nous appuyons sur ce réseau qui s'appelle les Épis (<https://www.monepi.fr/>). Plus d'une centaine d'Epi ont été créés.

Et de l'aide financière de Bouge ton Coq (<https://www.bougetoncoq.fr/>). Bouge Ton Coq est un mouvement citoyen et solidaire qui a créé une plateforme de dons pour financer l'intérêt général dans les villages. Il se donne pour ambition d'aider et d'unir tous ceux qui font vivre les territoires. Le futur s'écrit dans les villages, là où l'on sait vivre les uns avec les autres.

Les Épis sont des épiceries participatives créées et gérées par leurs adhérents. Leur fonctionnement est facilité par la plateforme informatique (entièrement gratuite) qui sert à la fois de boutique en ligne et d'outil de gestion pour les membres de l'épicerie. Pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique, pas de soucis: les personnes qui le maîtrisent mieux sont là pour vous aider.

Les Épis combinent les avantages des circuits alternatifs et y ajoutent leurs spécificités. En effet, ce sont des épiceries de proximité permettant de dynamiser un village et d'y retisser des liens sociaux grâce à l'implantation d'un espace d'approvisionnement, de convivialité et de partage, géré de façon participative. Chaque adhérent donne au moins 2h de son temps chaque mois pour tenir l'épicerie, passer les commandes, aller chercher les produits, etc... De ce fait, il n'y a aucune marge entre le producteur et le consommateur. Un produit acheté 10€ au producteur est vendu 10€ à l'adhérent de l'épicerie, produit en moyenne moins cher qu'en supermarché.

Nous favorisons les circuits courts et les produits de qualité afin que les producteurs locaux se fassent connaître et puissent vivre de leur travail.

Nous cherchons une alternative aux supermarchés afin que les consommateurs achètent des produits sains, et proches de leur domicile (surtout au vu de la conjoncture actuelle, en moyenne 20/25 km aller/retour pour acheter des produits de première nécessité).

Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à vous faire connaître. A ce jour environ 55 personnes sont intéressées pour adhérer. Plus il y aura d'adhérents, plus le nombre de jours et d'heures d'ouverture sera important.

Il pourra y être organisé régulièrement différents ateliers, des dégustations, présentation de produits, etc...

Rejoignez l'équipe de l'ÉPI Centre de Courpignac et venez écrire le futur de notre village. Mobilisons-nous et donnons-lui un nouvel élan. Faisons ensemble.

Cette épicerie ouvrira vers fin janvier / début février 2023.

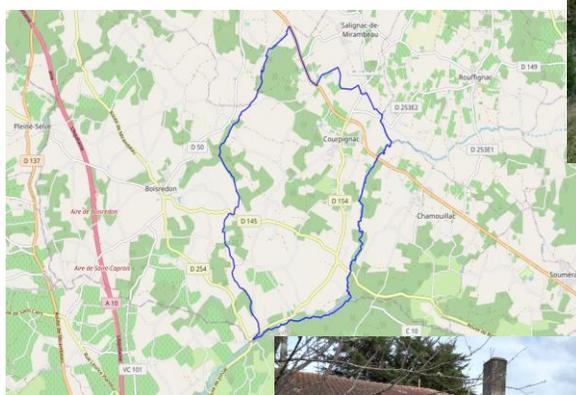


# DOCUMENT D'URBANISME

La commune possède une carte communale depuis 2010.

Il apparaît nécessaire de procéder à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme car la Carte Communale actuelle n'est plus compatible avec le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale de Haute-Saintonge) approuvé le 19 février 2020. Cette décision a été délibérée par le Conseil Municipal le 21/10/2022.

Se lancer dans une démarche d'aménagement de son territoire n'est pas chose facile. Riche, mais complexe, porteuse d'avenir mais longue à mettre en place, la démarche de création du PLU nécessite un travail de longue haleine.



Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal

L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, a réparti les communes en 6 espaces de vie afin de permettre une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires. Un groupement de commandes se fera sous la forme d'un marché pour le territoire de vie de Montendre dont nous faisons partie.

C'est donc pour cela qu'une convention a été signée entre la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et la Commune de Courpignac.

Nous gardons la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. A chaque étape, la population sera associée et informée.

# COMITE DES FÊTES



L'année 2022 s'est terminée sur un bon rapport moral et financier. Toutes les manifestations ont eu une recette positive. Les lotos, la journée pêche, la fête locale, la soirée des années 80, le repas dansant ainsi que les tarots ont réuni énormément de monde.

Le bureau est composé de la présidente Emilie BEGON, du vice-président Christian NAISSANT, de la secrétaire Nicole NAISSANT et de la trésorière Danièle DESPONT. Les membres sont Jean-Marie et Joëlle, Jean-Michel et Denise, Eliane, Frédéric et Florence, Bernard, Sébastien, Ludovic, Anaïs et 2 nouvelles recrues Marie-Christine et Claire. Sans oublier les conjoints qui sont toujours présents pour nous aider.

L'équipe du comité des fêtes se mobilise pour faire vivre la commune toute l'année. Le comité des fêtes permet à la population de se réunir lors des manifestations afin de pouvoir passer de bons moments de convivialité. Nous comptons sur vous pour l'année 2023.

L'ensemble du Comité des Fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année.

Émilie Bégon

Soirée des années 80



# LE CALENDRIER DES ANIMATIONS DU COMITÉ DES FÊTES

## 1<sup>er</sup> Semestre 2023

### MARS

Vendredi 17 : Loto des écoles

### AVRIL

Vendredi 7 : Loto des Aînés

### MAI

Samedi 6 : Pêche à la truite

## 2<sup>ème</sup> Semestre 2023

### JUIN / JUILLET

#### Fête Locale

Vendredi 30 juin : Loto

Samedi 1er : matin : Randonnée suivie d'un repas le midi.

Soir : marché nocturne + feu d'artifice

Dimanche 2 : Concours de pétanque + Jeux pour enfants+

+goûter

### SEPTEMBRE

Samedi 16 : Repas dansant

### OCTOBRE

Vendredi 7 : Soirée Années 80

### NOVEMBRE

Dimanche 5 : Repas des Aînés

Vendredi 17 : Loto

---

## GIC DE LA HURE



Tout d'abord je remercie tous les propriétaires et riverains et toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement du GIC.

Comme je vous l'ai expliqué l'an passé le GIC regroupe 9 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), qui sont Courpignac, Rouffignac, Boisredon, Chamouillac, Souméras, Salignac/Agudelle, Jonzac, Villexavier et Saint Simon de Bordes.

L'adhésion et les éléments fournis n'ont pas changé. Les prélèvements l'an passé sont montés à 145 sangliers, pas de cerf prélevé et toutes les ACCA ont prélevé les quotas de chevreuil qui leur étaient attribués.

Pour cette saison il nous a été attribué un cerf. Les prélèvements de sangliers à ce jour sont d'environ 100 sangliers.

Au niveau activité du GIC nous organisons :

-Une grillade que nous n'avons pas pu faire (terrines et rôti de cerf) en plein air car nous étions en vigilance très sévère pour les incendies de forêts.

-4 chasses à courre : 3 aux sangliers, une le 17 décembre, puis le 28 janvier et enfin une le 8 février avec un nouvel équipage.

1 au renard le 12 février 2023

Je vous invite tous et toutes à venir découvrir par vous-même ces chasses afin que l'on vous explique comment cela fonctionne.

Vu que nous n'avons pas pu organiser la grillade en août 2022, nous allons voir pour peut-être l'organiser en fin de saison ou au printemps.

Encore une fois merci, je vous souhaite du fond du cœur tous mes vœux de santé, réussite, bonheur pour l'année 2023.

Philippe Charron

# INFOS UTILES

Lundi 8h30-12h

Mardi 8h30-12h

Jeudi 8h30-12h

Vendredi 8h30-12h

Tel 05 46 49 43 81

[mairie-courpignac@wanadoo.fr](mailto:mairie-courpignac@wanadoo.fr)

Retrouvez tous les renseignements utiles sur le site de la commune « Courpignac 17130 », en téléchargeant l'application panneapocket >courpignac ou sur facebook :Mairie de Courpignac

## *Sous Préfecture*

Sous-Préfecture de Jonzac

4 Rue du Château 17500 JONZAC

Tél: 05 46 48 02 11

[sp-jonzac@charente-maritime.gouv.fr](mailto:sp-jonzac@charente-maritime.gouv.fr)

Du lundi au vendredi de:

9h30 à 12h00 et 13h30 à 15h30.



RESE Sud Saintonge

14 Chemin de l'usine 17130 MONTENDRE

Tél: 05 46 49 42 56



Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Service assainissement individuel

14 Chemin de l'usine 17130 MONTENDRE

Tél: 05 46 04 96 30

[haute-saintonge@sde.fr](mailto:haute-saintonge@sde.fr)



Direction Départementale du Territoire  
et de la Mer (DDTM)

Subdivision de l'équipement

30 Avenue Foch 17500 JONZAC

Tél: 05 46 48 77 50

## *Déchetterie de Montendre*

Elle se situe dans la zone industrielle du Lézard à Montendre route de Bussac Forêt.

Tél. / Fax. 05 46 49 08 78

Horaires été & hiver

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 h - 12 h 30	14 h - 17 h 30
MARDI	9 h - 12 h 30	14 h - 17 h 30
MERCREDI	9 h - 12 h 30	14 h - 17 h 30
JEUDI	9 h - 12 h 30	14 h - 17 h 30
VENDREDI	9 h - 12 h 30	14 h - 17 h 30
SAMEDI	9 h - 12 h 30	14 h - 17 h 30
DIMANCHE	Fermée	Fermée

## Services d'urgences



Gendarmerie Nationale, boulevard de Saintonge.  
17130 Montendre.

Tél : 05 46 49 40 27 ou au 17

Centre de Secours, 25 boulevard de Saintonge.  
17130 Montendre.

Tél : 18

Internet: <http://perso.wanadoo.fr/pompiermontendre>

SAMU : 15 ou au 112

Hôpital de Jonzac, 4 avenue Winston Churchill.  
17500 Jonzac. Tél : 05 46 48 75 75

Centre de radiologie, 23 Avenue de l'Europe, 17500  
Saint-Germain-de-Lusignan. Tél : 05 46 48 00 20

## NOS TONTES ET NOS FEUILLES NE SONT PAS DES DÉCHETS

Depuis le 2 novembre, les pôles recyclages du SMICVAL n'acceptent plus les apports de tontes et de feuilles mortes. Le syndicat évoque notamment le coût de traitement alors même que les feuilles et l'herbe peuvent nourrir les sols.



Car, quoique l'on en pense, nous restons aujourd'hui impactés par le coût de traitement dans nos déchetteries (estimés à 1,5 Millions d'euros pour le territoire géré par le SMICVAL) auquel s'ajoute le coût personnel engagé pour acheminer nos feuilles et tontes (remorques, carburant...etc) Mais surtout, les feuilles et la tonte ne sont pas des déchets mais bel et bien des matières organiques intéressantes à exploiter, aussi bien directement sur le sol que dans un compost.

Le paillage de nos massifs, potagers et arbres est devenu de plus en plus pertinent au regard des différents épisodes de canicule et permettront de limiter l'évapotranspiration et apportera une fertilisation naturelle et gratuite. Pour les plus curieux, la culture en lasagne est idéale pour recycler ses tontes et feuilles et a prouvé depuis longtemps son efficacité. Derrière ce terme mystérieux, différentes couches de matière organique superposées permettent de faire pousser des fleurs ou encore des légumes.

Aussi, sachez que la hauteur de coupe de nos tontes a un impact direct sur cette problématique d'évacuation d'herbe de tonte. Une tonte plus haute des pelouses permet de garder une pelouse plus verte, plus résistante à la sécheresse, un sol plus fertile, et limite les plantes indésirables. La hauteur généralement recommandée par les professionnels se situe autour de 7 à 8 cm.



Sources:

<https://www.lesentreprisesdupaysage.fr>

<https://www.smicval.fr>

<https://www.hautegironde.fr>

# Tous les emballages se trient

# Trions +FORT

A trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !

A trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !

**Tous les flacons et bouteilles en plastique**

**Tous les emballages en carton et briques**

**Tous les papiers**

**Tous les emballages en métal**

**NOUVEAUTÉS !**

**JE TRIE TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,**

Toutes les barquettes

Tous les sacs et sachets et tous les films

Tous les pots et boîtes

**NOUVEAUTÉS !**

**JE TRIE TOUS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS,**

tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium vides

toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coffres et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type chocolat, portions de fromage)

tous les sachets et capsules de café / thé et les poches de compote

tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant d'être jetés !

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE



**TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS**



**SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES**



**CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES**



**PAS BESOIN DE LAVER LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !**

[WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS](http://WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS)



# LE TRI, PETITS GESTES, GRANDS EFFETS

**EMBALLAGES ET PAPIERS**

Tous les emballages se trient.

Tous les papiers  
Emballages en plastique  
Emballages métalliques  
Emballages en carton

Des nouveautés vous attendent au verso

**POINT DE REGROUPEMENT**

**VERRES**

Bouteilles, Pots

Bocaux en verre  
SANS Bouchon, couvercle ou capsule

**TEXTILES**

Vêtements  
Chaussures  
Linge de maison

Propres et secs même usés  
Chaussures par paire  
(les attacher entre elle dans un sac bien fermé)

**POINT RECYCLAGE**

**DECHETS BIODEGRADABLES (Fermentescibles)**

Epluchures de fruits et de légumes  
Restes de repas  
Coquilles d'œufs  
Marc de café et sachets de thé  
Déchets de jardin en petite quantité (Feuilles et fleurs mortes, tonte, taille)  
Cendres froides  
Sciures

Adressez-vous à la CDC de Haute-Saintonge

**COMPOSTAGE**

**ORDURES MENAGERES**

Plus grand chose dans mon sac noir !

Lingettes  
Emballages sales  
Couches  
Vaisselle cassée

**POINT DE REGROUPEMENT**

**DECHETS VOLUMINEUX**

Cartons, Ferraille, Gravats, Végétaux, Bois, Encombrants divers, Mobiliers divers, Equipements électriques et électroniques

**DECHETS TOXIQUES**

Des particuliers uniquement

Bidons de pétrole, Peintures, Solvants, Produits acides, basiques, Bombes aérosols, Phytosanitaires, Filtres à huiles, Combustibles, Batteries, Piles, Ampoules, Néons, Cartouches d'imprimantes, Films radiographiques, Huiles minérales et végétales

Un bac de dépôt est à votre disposition, s'adresser à l'agent de déchèterie

**DÉCHÈTERIES**

[WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS](http://WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS)





# CALENDRIER 2023 DES COLLECTES

## COURPIGNAC

**ORDURES MENAGERES**  
à partir de 4h

**SACS JAUNES**  
à partir de 4h

**FERIE non collecté**

Retrouver toutes les informations sur  
<https://www.haute-saintonge.org/dechets/gestion-des-dechets>

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 D	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 M	5 M	5 J	5 D	5 M
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 V	6 V	6 L	6 M
7 M	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 M	7 M	7 J
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 V	8 V
9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 J	12 D	12 D	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 V	13 L	13 L	13 J	13 M	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 J	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	16 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	17 L	16 L	16 V	16 L	16 J	16 S
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 S	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 D	18 V	18 L
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 V
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 D	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 V	26 M	26 M	26 J	26 D	26 M
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 J	27 V	27 L	26 M
28 M	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 D	28 M	26 M
29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 J	27 M
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	28 J
31 M	31 V	31 V	31 M	31 M	31 V	31 L	31 J	31 S	31 M	31 J	29 V